



FENARIVE – FOLEY HOAG  
24 Novembre 2015

# Les Industriels et l'Eau en Europe : Menaces et opportunités des règles européennes

**Redevances Pollution et Aides d'Etat  
Dans quelques autres pays-membres**

**Bernard Barraqué,  
DR CNRS émérite**

## La lorgnette FENARIVE et mes questions

- Dans quel dispositif général se trouvent les redevances-pollution payées par les entreprises dans tel ou tel pays ?
- Quelle est la nature fiscale et juridique des redevances ou taxes? Impôt, redevance pour service rendu, ou autre?
- Que devient l'argent payé par les entreprises? Budget de l'Etat, fonds dédié, rendu aux entreprises? Et à quelles conditions?
- Cas particulier des institutions de bassin néerlandaises et de la Ruhr qui ont précédé nos agences ...

## Danemark

- Cas assez éloigné de notre situation: la redevance pollution a été créée en 1997 dans le cadre de l'adoption d'une importante TGAP (25% de transfert d'impôts sur les sociétés vers les taxes vertes)
- Payée pour l'essentiel par les gestionnaires des stations d'épuration publiques, sur la base des rejets: DBO (€2.21/kg) , nitrates (€4.03/kg), phosphates (€22.15/kg)
- Les principales entreprises (66% de la DBO) ont été exemptées pour les protéger de la concurrence dans le marché intérieur européen
- Peu d'effet sur la pollution industrielle; un quart des revenus sont affectés à aider les petites unités de distribution d'eau ...

- Il n'y a pas de redevance pollution ... mais l'industrie se trouve souvent dans des zones industrielles (ZI) à part.
- En général ce sont les gestionnaires de ces ZI qui exploitent les stations d'épuration collectives.
- Mais les nouvelles entités gestionnaires (ATO) des services publics d'eau et d'assainissement souhaitent récupérer cette responsabilité, faire des économies d'échelle, et harmoniser les tarifs
- Les taxes payées par les industriels sont basées sur DCO et MES d'après la loi Merli de 1976;
- L'infrastructure des ZI a souvent été payée par de l'argent public, donc les taxes d'assainissement industrielles se limitent souvent aux coûts de fonctionnement collectifs; l'argent n'est pas rendu ...

## Länder allemands: la *Abwasserabgabe* (1)

- Les Allemands distinguent *Steuer* (impôt), *Gebühr* (redevance couvrant des frais d'actes administratifs), *Entgelt* (redevance non affectée couvrant des services rendus par le Land) et *Abgabe* (redevance administrative mais affectée)
- Les entreprises payent comme chez nous des taxes sur les revenus (payées 50/50 au Land et au niveau fédéral) et des taxes professionnelles payées à la commune
- La *Abwasserabgabe*, redevance pollution, est payée au Land, elle va sur une ligne budgétaire séparée, et doit revenir en définitive à la communauté qui l'a payée sous forme d'aides indirectes
- Mais c'est très indirect, car nombre de Länder font une trésorerie commune avec le budget général; dans d'autres, l'affectation des sommes est négociée entre ministères du budget et des finances

## Länder allemands: la *Abwasserabgabe* (2)

- L'assiette et le taux sont fixés au niveau national, et pas de marge de manoeuvre des Länder pour adapter les redevances
- Pour l'essentiel, les redevances sont payées par les collectivités gestionnaires des STEP (et pas par les usagers domestiques). Beaucoup d'industriels sont raccordés
- L'argent va essentiellement vers l'aide à la gestion des stations d'épuration publiques, au financement du pluvial urbain, de solutions plus autonomes, aux réseaux de mesure, et à la recherche appliquée
- Il est possible pour un industriel de se faire aider en contrepartie d'un investissement individualisé, mais en respectant l'encadrement des aides européennes. Idem pour des pollueurs 'indirects' (raccordés)

## Cas particulier de la Ruhr

- Territoire où a été inventée la gestion qualitative de l'eau par bassins-versants: les *Genossenschaften*, imitées 50 ans plus tard par nos agences de l'eau
- Industriels et villes payent des redevances pour une gestion mutualisée des ouvrages dont la maîtrise d'ouvrage est confiée à l'institution de bassin: stations d'épuration, barrages-réservoirs d'eau propre en amont
- Ces agences ne sont pas comprises comme des établissements publics de l'Etat (d'ailleurs elles payent leur Abwasserabgabe), mais comme des mutuelles pour les usagers
- De toute façon elles ne rendent pas d'argent aux industriels: on n'est pas dans les aides d'Etat

## Pays-Bas

- Pays fondateur de la gestion quantitative de l'eau dans des polders, par les Wateringues – *Waterschappen* au Moyen-Age
- Concentration volontaire après 1945: de 2600 à 23 unités. En plus des digues et du drainage (quantité) elles gèrent les 350 STEP du pays, alors que les réseaux d'égout sont municipaux (400~)
- Presque tous les industriels sont raccordés: ils payent la taxe d'assainissement à la commune et la redevance d'épuration à la Regional Water Authority (considérée comme établissement public de l'Etat), ainsi qu'une 'system tax' pour la gestion quantitative
- Les industriels non raccordés payent une taxe de pollution à l'Etat ou à la RWA selon la nature du cours d'eau.
- Les industriels ne peuvent plus recevoir d'aide en construisant eux-mêmes des ouvrages, mais seulement un rabais sur leur taxe

## Conclusion

- En définitive, la question des aides d'Etat et de l'encadrement européen se pose essentiellement en France parce que les agences n'ont pas la maîtrise d'ouvrage
  - La question est de savoir si on pourra créer à une échelle plus locale (EPTB, EPAGE) des modes de gestion permettant de ne plus aider les industriels mais de gérer les ouvrages en commun et à leur place ...
  - Le débat est ouvert.
- **Merci de votre attention**